

NOUVELLES DE L'OMC

- 3 Négociations sur l'agriculture : le nœud gordien du cycle de Doha n'a pas bougé en 2009
- 5 Accès au marché pour les produits non agricoles (Amna) : Que de déceptions en 2009 !
- 7 ADPIC : les défis n'ont pas été relevés en 2009...
- 8 Services : les négociations sont restées à terre depuis la conférence sur les annonces d'intentions en 2008
- 9 Commerce et changements climatiques : quel rôle pour l'OMC

NOUVELLES REGIONALES

- 10 APE : UE / CEDEAO : les intenses négociations durant l'année 2009 n'ont pas suffi pour conclure un APE régional partiel

PASSERELLES est une publication conjointe de Enda tiers monde et ICTSD. Elle a pour vocation de fournir une perspective africaine dans les négociations commerciales multilatérales et bilatérales.

Editorial¹

La Septième Conférence Ministérielle de l'OMC : Des enjeux imprécis dans un environnement économique mondial en crise

L'Organisation Mondiale du Commerce tient sa septième conférence ministérielle du 30 novembre au 02 décembre 2009 à Genève dans un contexte où l'organisation comme les pays qui la composent, se trouvent enlacés dans un tissu de contraintes, de contradictions et d'incertitudes qui jettent une ombre sur les résultats qui pourraient en sortir. Tous veulent pourtant encore y croire et le Directeur de l'OMC, Pascal Lamy, a multiplié récemment les déclarations en faveur d'une relance du cycle, en faisant valoir que celle-ci est indispensable pour sortir de la crise actuelle. « *Attendre la fin de la crise pour conclure le cycle de Doha signifierait priver l'économie mondiale d'un puissant stimulant de la reprise* » a-t-il dit en substance.

Les ambitions de la conférence semblent pourtant être réduites à leurs plus modestes dimensions, certainement pour ne pas courir le risque d'un blocage ou un échec, après les épisodes de Cancun en 2003 et de HongKong en 2005. Des thèmes généraux seront donc mis en avant, parmi lesquels une proposition pour « renforcer l'OMC », un sujet récemment émis mais très révélateur de l'enjeu de la conférence et soutenu par au moins dix huit pays, dont l'Union européenne, les Etats-Unis, l'Inde et le Brésil. Cette dernière pro-

position vise à « mettre en place un processus délibératif approprié pour examiner le fonctionnement, l'efficacité et la transparence de l'Organisation et envisager de possibles améliorations ». Tout un programme. Et il aurait pu seul, faire l'objet de tout l'ordre du jour de la conférence, tant le processus décisionnel, le mode de fonctionnement et le présupposé idéologique et politique de l'organisation ont été décriés ces dernières années et méritent d'être réexaminés.

Mais, même si la précaution de l'OMC est compréhensible, nul ne comprendrait qu'une conférence ministérielle se tienne, surtout après quatre années de quasi léthargie, sans que les questions majeures ne soient abordées (Agriculture dont Coton, AMNA, Services, Aide pour le commerce, etc.). Pascal Lamy reconnaît lui-même que l'objectif de voir les ministres se ménager la possibilité de se lancer dans un débat systémique de plus vaste portée et de donner des indications à l'OMC pour les prochaines années n'exclut pas qu'ils puissent se prononcer sur les questions du cycle et même d'autres questions plus spécifiques.

La Ministérielle a des défis de taille à relever. L'OMC en est probablement consciente, mais le thème choisi par le Conseil Général en mai dernier, « l'OMC, le système multilatéral et l'environnement économique actuel », ne traduit pas toute la réalité et la complexité de ces défis.

Le monde entier traverse une crise économique, financière, alimentaire et sociale qui ébranle jusque dans les

¹ Dr Cheikh Tidiane DIEYE est coordonnateur du programme Commerce à Enda Tiers Monde et Coéditeur de Passerelles. Il représente la société civile d'Afrique de l'Ouest dans les négociations de l'APE. Les opinions sont exprimées à titre personnel et n'engagent pas l'équipe de Passerelles ENDA et ICTSD.

La Septième Conférence Ministérielle de l'OMC...

suite de la page 1

fondements des systèmes réputés les plus solides. Le libéralisme, ou la façon de la conduire, a fait l'objet de tirs groupés venant de milieux les plus divers qui ont remis en cause ses prétentions à s'ériger comme système universel et modèle unique de développement, de création de richesses et de promotion du bien-être social. La crise a révélé les failles, les imperfections et les tares du système. Les réponses données par les acteurs et les institutions n'ont pas toujours convaincus. L'OMC a aussi proposé ses propres formules. Lamy a dit à qui voulait bien l'entendre que la conclusion du cycle de Doha est l'une des meilleures réponses à la crise et que le salut économique du monde se trouve dans le multilatéralisme plus que dans tout autre système. Ses plaidoiries ne semblent pas avoir produit plus d'effets sur les perceptions qu'une large palette d'acteurs s'était déjà faite de l'OMC, du fait entre autre, de son statut « d'instrument » du système libéral.

Les arguments de Pascal Lamy cachent un présupposé. Il y aurait selon lui une crise parce que l'économie mondiale ne serait pas assez libéralisée. Il promeut ainsi une croyance quasi religieuse au vertus des relations marchandes et oublie que le problème c'est que la « libéralisation du commerce mondial ne profite quasiment qu'aux multinationales, aux intermédiaires commerciaux et aux grands établissements financiers qui sont maladivement à la recherche des prix de production les plus bas, ce qui tue l'activité productive en la concentrant dans les zones à bas salaire et favorise la captation de la richesse mondiale par les seuls acteurs multinationaux. »

Mais l'un des faits significatifs liés à la crise et auquel l'OMC ne peut rester inattentive porte sur le fait que la crise, d'une part a fait renaître partout des velléités protectionnistes qui causent un grand tort au système multilatéral et, d'autre part, la multiplication d'accords commerciaux régionaux. « Des politiques actives et quelques fois convergentes des grandes puis-

sances économiques (États-Unis et Union européenne en tête) n'ont pas attendues le blocage de Doha pour aboutir à la signature de nombreux ALE partout dans le monde. Qu'ils soient régionaux (comme l'ALENA - Accord de libre-échange Nord américain impliquant les États-Unis ; comme les APE - Accords de partenariat économique impliquant l'UE), ou qu'ils soient bilatéraux (comme « l'Accord global Mexique-UE » ou « l'Accord d'association Chili-UE »), les ALE tissent un échec d'accords couvrant pratiquement toutes les parties du monde. »

Mais il y a plus. Huit années après le lancement du programme de Doha pour le développement (PDD), les espoirs suscités par ce nouveau cycle sont encore loin de tenir leurs promesses d'offrir aux pays en développement des occasions de rééquilibrer le système multilatéral. Les règles, procédures et mécanismes du commerce mondial leur sont encore largement défavorables. En dépit de leurs efforts constants pour accroître leur participation au système, ils peinent encore à faire valoir leurs préoccupations, même s'ils ont incontestablement renforcé leurs compétences dans l'identification de leurs intérêts et la formulation de leurs positions.

Quel que soit le domaine considéré, il paraît évident que le statu quo actuel arrange plutôt les pays développés et certains grands pays en développement du G20 qui ont pu ou su agir sur les leviers de la gouvernance internationale, en particulier en dehors de l'OMC, pour amoindrir les contraintes que leur imposent les règles commerciales et amortir les chocs résultants de la perturbation des marchés économiques et financiers internationaux.

Pourtant tous reconnaissent que des disciplines accrues sur les règles de l'Accord sur l'agriculture soumises aux pays développés permettraient aux pays en développement et aux PMA à la fois d'accroître leur niveau de commerce sur les produits agricoles tout en préservant leurs secteurs agricoles sensibles et leur souveraineté alimentaire ; dans le même sens, de nombreux experts et acteurs du commerce mondial notent qu'un accord équilibré

sur l'accès au marché pour les produits non agricoles devrait nécessairement laisser aux PED un espace politique approprié pour mettre en œuvre les politiques de développement conformes à leurs besoins ; nombres d'autres acteurs estiment qu'une aide pour le commerce substantielle, rationnelle et efficacement distribuée pourrait permettre aux PMA de renforcer leurs secteurs productions ; enfin, presque tous les participants au système commercial multilatéral reconnaissent qu'un cycle de développement équilibré doit être nécessairement fondé sur la mise en place des principes d'un traitement spécial et différencié rendu opérationnel, effectif et obligatoire.

Ces questions sensibles ne pourront être évitées lors de la conférence car de nombreux pays ont été privés de leur droit à une implication politique démocratique dans le processus de négociation. La Ministérielle de Genève offre de nouveau une occasion sinon d'avancer sur les questions importantes, au moins de rebâtir une plateforme multilatérale pour redonner la voix aux nombreux pays et acteurs que l'approche de la négociation fondée sur des groupes restreints avait écarté du processus depuis 2005. Certes, on ne peut raisonnablement attendre de grandes percées de cette septième conférence. On peut tout au plus, comme le font déjà les pays en développement, au premier rang desquels ceux d'Afrique, rendre le plus visible possible les intérêts de ces derniers et se battre pour que les questions liées à leurs intérêts fassent l'objet de « récolte précoce » (early harvest) quel que soit l'issue de la conférence.

Nul ne peut contester le fait que l'OMC demeure un enjeu pour les grandes puissances commerciales du monde, comme en témoigne la multiplication des rencontres, l'expression des volontés politiques pour conclure le cycle et la tenue de cette septième conférence ministérielle. Mais nul ne conteste non plus que de simples mots et des déclarations ne suffiront pas à convaincre que les bonnes leçons sont tirées, au sein et en dehors de l'OMC, pour rectifier le tir, prendre des déci-

suite à la page 11

Négociations sur l'agriculture : le nœud gordien du cycle de Doha n'a pas bougé en 2009

L'agriculture a été une attraction du cycle de Doha au cours de l'année 2009. Cette question constitue l'une des plus importantes du cycle de Doha, elle présente aussi les plus profondes divergences de ce cycle. Depuis le début des discussions sur la question en mars 2000, conformément aux dispositions de l'article 20 de l'Accord sur l'Agriculture, peu d'avancées ont été notées. L'intensification des discussions à partir de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC de Doha (Qatar) de novembre 2001, n'a pas donné les résultats attendus après 8 années de négociations.

Ces huit (8) années de négociations ont été marquées par des désaccords profonds. Aujourd'hui, les divergences sont trop importantes pour ne pas laisser entrevoir une lueur d'espoir de conclusion de ces négociations qui constituent le moteur de tout le cycle de Doha.

Et cela malgré l'engagement ferme des membres à négocier des améliorations substantielles de l'accès aux marchés, des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation en vue de leur retrait progressif, ainsi que des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges, en intégrant aux éléments négociés, le traitement spécial et différencié réservé aux pays en développement et en tenant compte des considérations autres que d'ordre commercial évoquées dans les propositions de négociation présentées par les Etats membres de l'OMC.

Trois événements devaient ponctuer ce processus de négociations :

- mars 2003 pour l'établissement des «modalités» (des méthodes à suivre avec l'objectif ultime d'amener les Membres à abaisser les tarifs et à réduire les subventions, et d'en faire des engagements contraignants à l'OMC) ;
- septembre 2003 avec l'organisation

de la 5^{ème} session de la Conférence ministérielle au Mexique pour la présentation des projets d'engagements globaux;

- 1^{er} janvier 2005 pour la conclusion du programme de négociation dans son ensemble.

Mais, comme tout le monde l'a constaté, ces différentes dates ont été des rendez – vous manqués et jusqu'à présent, les membres n'ont pas enregistré de plages de convergences importantes qui pourraient soutenir un accord.

En juillet 2007, les efforts du président Falconer ont abouti à un nouveau projet de modalités. Des corrections y ont été apportées en août 2007. Les négociations qui ont suivi ont donné lieu à plusieurs documents de travail. Le premier texte du président a évolué. Il a été révisé à trois reprises : 8 février et 19 mai 2007 et 10 juillet 2008. Ces textes esquissaient un accord. Et ces progrès devraient se concrétiser à un accord lors de la mini – ministérielle de Genève en juillet 2008 et qui s'est soldée, on se le rappelle, par un échec.

A la suite de cet échec, un nouveau calendrier de travail a été rendu public le 1^{er} octobre 2008. Il s'agissait d'établir de concert avec tous les délégués un nouvel ensemble de modalités pour parachever l'Accord de Doha au plus tard fin 2009. Ainsi le 6 octobre 2008, le président Falconer proposait un nouveau projet de modalités qui présentait de réels progrès par rapport au texte de juillet 2008 parce que comportant beaucoup moins de points en suspens.

Trois documents supplémentaires de travail, sur les produits sensibles, le mécanisme de sauvegarde spéciale pour les pays en développement et la création de contingents tarifaires, comportant les éléments clés qui pourront servir de base de discussion ont été distribués.

Après une période d'observation, les négociations recommençaient le 12

février 2009 par une série de consultations organisée par le Président Crawford Falconer qui s'entretenait avec les diverses coalitions et délégations afin de déterminer quelles questions les Membres souhaitaient examiner. Tout au long de 2009, les négociations se sont poursuivies. Et cela malgré le changement à la tête du comité de négociation.

Le président Walker a poursuivi les travaux de Falconer avec moins de réussite

En effet le 22 février 2009 les négociateurs choisissent un nouveau président pour les négociations sur l'agriculture en la personne de l'Ambassadeur David Walker (Nouvelle-Zélande) après le retour à Wellington de son prédécesseur Crawford Falconer. Le nouveau président annonça le 18 juin 2009 que les négociations sur l'agriculture reprendraient dans un cadre "multilatéral" (c'est-à-dire avec la participation de tous les Membres et sous leur contrôle), ce qui reflète leur souhait de voir les négociations reprendre de l'élan. Avec le départ de Falconer, certains pensaient que les négociations allaient tomber encore une fois dans une léthargie, mais le Président Walker a poursuivi les travaux qui étaient entamés par son prédécesseur. Il présenta le 18 mai 2009 un plan de relance des négociations sur le fond et comme sur la forme.

Dans ce sens, le comité de négociations agricoles entamait des travaux techniques les 20 et 21 juillet 2009, pour déterminer les données qui seront nécessaires et la façon dont elles seront présentées, lorsque les Membres rédigeront, le moment venu, leurs engagements en matière de réduction des tarifs agricoles, d'ouverture des contingents, de réduction du soutien interne et de suppression des subventions à l'exportation.

Le 23 juillet, le Président Walker leur a présenté son programme de travail,

suite à la page 4

**Négociations sur l'agriculture :
le nœud gordien du cycle de Doha...**

suite de la page 3

qui prévoit une reprise intensive en septembre en ce qui concerne à la fois ces travaux techniques et les questions de fond sur les négociations qui restent à régler.

A partir du mois de septembre 2009, le Président David Walker a commencé à travailler avec les Membres afin d'exécuter un programme qui débouchera sur l'achèvement des négociations en 2010.

A la fin du mois de septembre, les négociateurs achevaient la première série de discussions sur les "modèles". Ces discussions que le président David Walker a qualifié de "bon début" portaient sur les formulaires vierges que les Membres utiliseront pour prendre des engagements sur l'agriculture et les données correspondantes qui seront nécessaires.

**Les négociations entre
Divergences et convergences...**

Les principales questions de divergences sont au nombre de six: mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges, le coton, la baisse des droits de douane pour les pays développés, les produits sensibles, les produits spéciaux et les mécanismes de sauvegarde spéciale. Il y a en outre deux questions de premier plan en suspens, à savoir les produits tropicaux et l'érosion des préférences.

Sur les plafonds tarifaires

Le président Falconer avait proposé une nouvelle approche qui consiste à «supprimer des plafonds pour les produits 'sensibles' des pays, et de permettre plutôt un dépassement de plafond pour « un très petit nombre » de produits non sensibles ».

Ainsi si plus de quatre pour cent des lignes tarifaires d'un pays développé étaient toujours supérieures à cent pour cent après l'application de la formule de réduction tarifaire, ces pays auraient à élargir les contingents pour leurs produits 'sensibles' davantage que le montant habituel.

Sur les Contingents tarifaires

Les pays du Groupe de Cairns et du G-20 continuent également de s'opposer au G-10 sur le point de savoir de quel montant réduire les droits in quota : si les premiers sont en faveur d'une réduction à zéro, les seconds ne souhaitent aucune réduction.

L'UE aurait avancé l'idée d'un compromis possible au titre duquel les droits in quota seraient abaissés à 15%, alors que ceux inférieurs à 15% descendraient à zéro.

Les subventions à l'exportation

Elles devront être supprimées d'ici 2013, comme déjà indiqué dans le texte précédent. Les dernières questions en suspens en ce qui concerne les modalités de suppression des subventions à l'exportation, l'aide alimentaire et les monopoles étatiques

d'exportation ont pu être réglées. Alors que l'élimination des subventions à l'exportation est un fait acquis depuis de nombreuses années, on peut remarquer que, avec la détérioration des conditions du marché, les pays développés – et certains pays membres en développement – font à nouveau de plus en plus appel à cette forme de soutien.

La crise du marché laitier en est un exemple. Le fait de reporter continuellement une conclusion des négociations de Doha laisse un vide dans les disciplines en matière de subventions à l'exportation, notamment pour ce qui concerne le coton.

**Les Produits spéciaux :
des signes de convergence...**

De réels progrès avaient été réalisés dans le domaine litigieux des produits spéciaux, une question qui a fortement

suite à la page 11

**La question du coton :
parent pauvre des négociations agricoles**

La question du coton semble être oubliée par les négociateurs du cycle de Doha. En effet, depuis la rencontre de Postdam qui s'était tenue en juillet 2007, aucune autre rencontre significative n'a été organisée pour discuter de cette question. Il faut rappeler qu'au sortir de la conférence de Hong kong en 2005, la suppression des subventions internes qui sont à l'origine des distorsions étaient promise mais rien n'y ait fait jusqu'à ce jour.

Après l'échec de Postdam, le statu quo qui était maintenu semblait satisfaire les grandes puissances productrices de coton. Au cours de la conférence ministérielle de juillet 2008, cette question a été effleurée ce qui avait provoqué le lire des africains.

Le DG de l'OMC Pascal Lamy pour avait appelé à une plus grande considération de cette question lors de la réunion multi - partenaires de haut niveau sur le coton de la CNUCED, tenue le 2 décembre 2008 à Genève. Il avait pointé du doigt les pays développés, en particulier les États-Unis et les CE qui devaient réduire considérablement les subventions ayant des effets de distorsion des échanges qu'ils accordent à leurs producteurs de coton tout en estimant que cela n'est possible que dans le cadre de l'aboutissement du Cycle de Doha.

Devant ce manque d'intérêt pour cette question, cette négligence considérable ainsi que l'indifférence totale des grandes puissances aux appels incessants des les pays africains producteurs de coton, les pays membres du C 4 se sont mobilisés pour dénoncer cette attitude, et mieux, bloquer les négociations agricoles lors de la conférence ministérielle qui se tiendra de novembre décembre 2009.

Accès au marché pour les produits non agricoles (Amna) : Que de déceptions en 2009 !

Comme les négociations sur l'agriculture, les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricole n'ont pas donnée de résultats satisfaisants. Les divergences sont toujours aussi importantes qu'en 2008.

Pour rappel le but des négociations est de « réduire ou, selon qu'il sera approprié, à éliminer les droits de douane, y compris à réduire ou à éliminer les crêtes tarifaires, les droits élevés et la progressivité des droits, ainsi que les obstacles non tarifaires, en particulier pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement ».

Les 3 éléments fondamentaux des négociations de l'AMNA :

- les abaissements tarifaires : Cela suppose que certains pays (environ 40) suivant une formule (formule suisse simple) fondée sur des coefficients baisseront leurs tarifs. Tous les autres bénéficient de diverses dispositions spécifiques.
- Les *flexibilités* : cela permettrait aux pays en développement de protéger des pourcentages limités de leurs secteurs les plus sensibles contre l'impact total d'une réduction des droits.
- Le *traitement spécial* : ce sera en faveur des petites économies vulnérables, des pays les moins avancés (PMA), des Membres ayant accédé récemment (MAR), des Membres pour lesquels la portée des consolidations est faible.

Rappel du mandat

Le mandat et les principes de base qui sous-tendent les négociations sur l'AMNA tels qu'ils ont été convenus à Doha et précisés dans l'Accord-cadre de juillet (2004) et à la Conférence ministérielle de Hong Kong (2005), sont :

- que les besoins et intérêts des pays

en développement soient au centre du Cycle ;

- de réduire ou, selon qu'il sera approprié, d'éliminer les droits de douane, y compris de réduire ou d'éliminer les crêtes tarifaires, les droits élevés et la progressivité des droits, ainsi que les obstacles non tarifaires, en particulier pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement » ;
- de tenir pleinement compte des besoins et intérêts spéciaux des pays en développement, y compris au moyen d'une réciprocité qui ne soit pas totale pour ce qui est des engagements de réduction » ;
- une prescription prévue par le paragraphe 24 de la Déclaration de Hong Kong d'«un niveau d'ambition comparable» en ce qui concerne l'accès aux marchés pour l'agriculture et l'AMNA, de façon à ce que les coefficients pour la formule dans le domaine de l'AMNA pour les pays en développement et les pays développés aboutissent à des abaissements tarifaires moyens en pourcentage comparables aux abaissements dans l'agriculture.

Ces mandats et principes de base fournissent le contexte des négociations sur les éléments centraux de la formule, du coefficient et des flexibilités. Le principe d'une réciprocité qui ne soit pas totale est particulièrement important, puisqu'il demande aux pays développés de faire plus que les pays en développement en ce qui concerne les engagements de réduction.

Le texte du président

Le texte de négociation proposé par le président fait deux propositions en direction des PMA:

- **sur les règles d'origines** : le texte obligerait les membres (au lieu de leur demander instamment) à faire

usage des propositions initialement présentées par le Groupe des PMA qui prévoyait d'établir des règles lorsque les membres conçoivent leurs programmes autonomes de préférences. Mais vu les difficultés rencontrées lors de l'établissement des disciplines GATT/OMC sur les règles d'origine dans les accords préférentiels, il est peu probable que cette proposition soit acceptée.

Les pays développés seraient tenus d'informer l'OMC des produits qui seraient couverts par l'obligation d'offrir un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour au moins 97 % des produits (cette proposition devait être mise en œuvre avant la fin 2008).

C'est « la formule suisse » qui est toujours de rigueur avec des coefficients pour les pays en développement qui disposeront d'un menu d'options en fonction de l'ampleur des flexibilités qu'ils choisissent d'utiliser. Les coefficients varient entre 8 pour les pays développés et 20, 22 et 25 pour les pays en développements.

La formule suisse conduit à des abaissements plus importants pour les droits plus élevés (un coefficient plus élevé, comme celui qui est envisagé pour les Membres en développement, se traduit par des réductions plus faibles des droits).

Toutefois, alors que le coefficient applicable aux Membres développés sera le même pour tous, il y aura pour les Membres en développement trois coefficients différents, qui s'appliqueront suivant le niveau des flexibilités qu'ils choisiront d'utiliser. Moins le coefficient sera élevé, plus les flexibilités seront importantes, et inversement. Les flexibilités ne peuvent servir à préserver des groupes entiers de produits de tout abaissement.

Les obstacles non tarifaires, les mesures restrictives à l'étranger et des tarifs douaniers que les gouvernements

suite à la page 6

Accès au marché pour les produits non agricoles (Amna)...

suite de la page 5

prennent (tels que les mesures sanitaires et phytosanitaires), ont été également revus dans cette nouvelle proposition.

Le groupe AMNA 11 a maintenu les critiques qu'il avait faites de ce texte en 2008. En effet ce groupe avait trouvé que ce texte était trop exigeant envers les pays pauvres, trop accommodant envers les pays industrialisés et disproportionné par rapport à la réforme des subventions agricoles qui était prévu dans le texte de modalité sur l'agriculture publié au même moment.

Justement c'est parce que ce nouveau texte avait repris les coefficients du texte de juillet 2007 que certains membres avaient beaucoup critiqué. C'est donc dire que le texte du président des négociations sur l'AMNA a le même traitement de la part des pays en développement depuis 2 ans.

Les points de divergences sur l'AMNA

Ils sont au nombre de 4 : les négociations sectorielles ; les obstacles non tarifaire, les flexibilités, l'érosion des préférences

1 - Les négociations sectorielles : malgré quelques minces progrès, les membres ne se retrouvent pas

La première difficulté qu'ont connue ces négociations sectorielles était que, quelques membres étaient préoccupés pour ce qui est de leur participation aux initiatives sectorielles, car il avait été convenu que la participation serait uniquement volontaire.

Mais l'importance de certains secteurs devait motiver la participation de certaines délégations parmi les pays

¹ TN/MA/W/103/REV.3, *Quatrième révision du projet de modalités concernant l'accès aux marchés pour les produits non agricoles*, 6 décembre 2008.

² Rapport de situation de l'ACICI - Conclusion Doha en 2010 – Engagement sérieux ou espoir sans fondement ? Décembre 2009

³ Passerelles Synthèse • Volume 6 • Numéro 4 • 30 Avril 2007

émergents. Ainsi les États-Unis avaient vivement souhaité que les pays en développement émergents, particulièrement le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud, participent à des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, surtout dans des secteurs tels que les produits chimiques et les produits électroniques. Cela pourrait contribuer à équilibrer les résultats globaux.

La deuxième difficulté est la priorité et le processus visant à éliminer ou à harmoniser les droits au niveau sectoriel.

Il faut rappeler que certains membres ont déjà fait des propositions de libéralisation pour 14 secteurs¹.

2 – Les obstacles non tarifaires

C'est aussi un point de divergence important. L'annexe 5 du texte du président contient quelque 13 projets d'accords sur les questions relatives aux ONT dont certains ont été à nouveau modifiés à la suite de consultations récentes.

Ces propositions sont de l'avis de certains observateurs fortement soutenues par les secteurs privés des pays proposant tellement ces elles sont importantes commercialement. « Certaines de ces questions concernent aussi bien les différentes formes d'ONT (restrictions et taxes à l'exportation, normes, procédures douanières, exigences de sécurité alimentaire, ONT qui touchent spécifiquement les textiles et les vêtements, etc.) que la création d'un « mécanisme horizontal » permettant de résoudre la question des ONT à l'avenir.

Cette dernière question semble recueillir l'accord consensuel d'une majorité de membres, bien qu'il soit nécessaire de définir sa portée ainsi que sa relation avec l'ORD. On ne sait pas à partir de quel point le soutien entre tous les membres sera mis à l'épreuve ».²

Il faut reconnaître que des progrès ont été réalisés en grande partie sur les propositions de la Commission européenne et du groupe AMNA 11, visant un mécanisme horizontal pour la réso-

lution des différends relatifs aux obstacles non tarifaires.

Pour rappel les principales propositions sur les ONT portent sur les sujets suivants : étiquetage des textiles, des vêtements, des chaussures et des articles de voyage (proposition des États-Unis) ; commerce des produits remanufacturés (Japon) ; commerce lié à l'électronique (Commission européenne) ; commerce des textiles, des vêtements et des chaussures (Commission européenne) ; taxes à l'exportation (Commission européenne) ; procédures visant à faciliter la résolution des obstacles non tarifaires (Commission européenne) ; procédures pour la résolution des obstacles non tarifaires (AMNA-11) ; et obstacles non tarifaires affectant les produits forestiers (Nouvelle-Zélande).³

3 – Les flexibilités

Trois types de flexibilités ont été identifiés. Les flexibilités liées à la formule, applicables généralement aux pays en développement, celles conçues spécialement pour les membres ayant accédé récemment, les petites économies vulnérables et les pays les moins avancés (PMA).

Et celles qui doivent s'appliquer à certains pays comme l'Afrique du Sud, l'Argentine et le Venezuela. Aucune avancée significative n'a été notée dans ces différentes flexibilités.

Les PMA membres de l'OMC ne seraient pas tenus de prendre des engagements de réduction. Toutefois, à titre de contribution au présent cycle de négociation, il est attendu d'eux qu'ils accroissent substantiellement le nombre de produits dont les taux de droits maximaux sont consolidés à l'OMC.

En d'autres termes, les pays en développement seront en droit de « protéger » du plein effet de la formule un certain pourcentage (à négocier) de leurs lignes tarifaires concernant les produits industriels les plus sensibles, sous réserve de certaines conditions liées au volume de leurs échanges portant sur ces produits et pourvu qu'ils n'excluent pas des chapitres

suite à la page 12

ADPIC : les défis n'ont pas été relevés en 2009...

Les questions liées aux ADPIC semblent avoir été laissées en rade tandis qu'une grande agitation est notée dans les autres domaines de négociations telle l'agriculture et les biens industriels. Les divergences notées depuis longtemps n'ont pas été surmontées. Ce qui fait qu'aujourd'hui, aucun texte unique n'a été produit pour ces négociations. Le ministre norvégien des Affaires étrangères, Jonas Store, a une nouvelle fois été sollicité par M. Lamy pour diriger les discussions relatives aux ADPIC.

Les Indications Géographiques (IG)

Certains membres principalement les « amis des IG », avec comme tête de file l'UE, ont proposé qu'il y ait une « présomption » de protection pour tous les IG enregistrées tant qu'elles n'étaient pas mises en cause. D'autres proposent une démarche volontariste pour la notification des IG, c'est dire que les pays seraient libres de décider d'offrir ou non une protection des IG.

La protection additionnelle

Pour ce qui est de l'extension du haut niveau de protection des vins et spiritueux à d'autres produits, les divergences sont encore profondes. Il faut préciser que l'extension de la protection additionnelle accordée à ces vins et spiritueux ne figure pas dans l'ADPIC, mais a été inscrit dans le programme de Doha, au titres des questions devant faire l'objet de discussions.

Des rapprochements significatifs n'ont guère été trouvés depuis bientôt deux ans. Les deux groupes qui font face n'ont pas « désarmé ». L'un, composé de l'Argentine, de la Chili, du Canada et des Etats-Unis s'était opposé à l'extension du haut niveau de protection des indications géographiques qui sont accordés aux vins et spiritueux ainsi qu'à certains produits comme « le jambon de Parme » parce qu'une telle protection ferait perdre à leurs producteurs toute capacité d'utiliser au moins certains noms pour leurs produits, par exemple le « froma-

ge gruyère ». L'autre groupe, à la tête duquel se trouvent la Suisse, l'UE et l'Inde dont aussi la Thaïlande, le Kenya sont membres, sont toujours favorables à une protection accrue, ce qui assurerait à leurs producteurs des opportunités de bénéficier de prime de prix dans les marchés d'exportation.

L'UE est particulièrement intéressée par cette question parce qu'elle soutient qu'elle est intimement liée aux valeurs qu'elle cherche à promouvoir dans ce cycle dans le contexte de la négociation agricole ensuite, elle trouve qu'elle fait partie de ses rares sujets « offensifs » qui pourraient favoriser le passage vers une agriculture européenne donnant une place croissante aux productions de qualité.

Les divulgations d'origine

C'est un point de divergence aussi entre un groupe de pays développés et un autre groupe de pays en développement regroupés autour du Brésil de la Chine et de l'Afrique du Sud. Ce groupe avait un article 29 bis provisoire visant à lutter contre le « biopillage » considéré comme étant le vol ou l'appropriation abusive des ressources biologiques et les connaissances traditionnelles par l'intermédiaire des brevets. Cette proposition a buté sur un front de refus composé de l'Australie, de la Nouvelle Zélande et du Canada qui ont été rejoint par Japon et de la Corée. Ce groupe estime qu'il était prématuré de discuter de toute question relative au « biopillage ».

Ce même groupe soutient que l'accord ADPIC n'est pas en conflit avec la CBD et qu'il est toujours possible qu'il soit possible de respecter les mesures protectrices offertes par cette convention par le biais de lois nationales et de contrats privés. L'UE reste sur sa position de neutralité tout en estimant que le conseil de l'ADPIC n'était pas l'endroit approprié pour en discuter et qu'il fallait poser le débat au niveau de l'OMPI et particulièrement au niveau de son comité intergouvernemental sur la propriété intellectuelle.

L'amendement ADPIC seul avancée des négociations

Ce point avait connu une avancée sur 3 points essentiels que nous rappelons ci-dessous.

La prorogation des délais pour sa ratification : l'amendement devait entrer en vigueur suite à une ratification des 2/3 soit 100 pays des pays membres avant la fin novembre 2007. Mais le conseil ADPIC a prorogé ce délai de deux ans, ce qui laissera aux membres jusqu'en 2009 pour la ratification. Cet amendement qui vise à faciliter l'accès des pays en développement aux médicaments, en permettant aux pays « ayant des capacités de fabrication insuffisantes ou n'en disposant pas dans le secteur pharmaceutique » de faire face aux urgences en matière de santé publique, en important en version générique meilleur marché des médicaments encore sous brevet, rendra permanente la procédure d'Août 2003 (s'il est effectivement ratifié). Ce qui permettra aux pays pauvres touchés par de graves maladies infectieuses (paludisme, tuberculose, sida) d'avoir accès à des médicaments génériques, moins chers.

Selon les ministres des Affaires étrangères européens une telle décision de l'UE se justifie par ce que « La santé est une composante essentielle des Objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU et donc une des priorités de la politique de développement de l'UE » et que « L'UE est fermement engagée pour s'assurer en particulier que les pays les moins avancés ont accès aux médicaments essentiels au prix le plus bas possible, en particulier dans leur combat contre le sida, la tuberculose et le paludisme ».

La mise en œuvre de l'amendement : le Canada et le Rwanda étaient les premiers pays à tenter cette mise en œuvre.

En effet, le 19 septembre, le Canada a accordé au fabricant de Générique

suite à la page 12

Services : les négociations sont restées à terre depuis la conférence sur les annonces d'intentions en 2008

Les négociations sur les services n'ont pas eu le même engouement que celles sur l'agriculture et l'accès aux marchés. Comme l'a souligné le DG de l'OMC, les négociations sur les services ne pouvaient être dissociées du reste du Programme de Doha pour le Développement (PDD) et que, à mesure que les discussions progressent dans les domaines de l'agriculture et de l'AMNA, il doit y avoir un degré correspondant de clarté au chapitre des services. Trois points essentiels sont au cœur de ces négociations : l'accès aux marchés, l'élaboration des règles et la question des modalités concernant les PMA. Peu d'avancées ont été notées depuis la conférence d'annonces d'intentions de juillet 2008. Les membres qui avaient participé à cette conférence avaient montré la volonté d'aligner les engagements pris dans le cadre de l'OMC sur les conditions appliquées actuellement. Mais ces engagements pris n'ayant pas été formellement consignés restent toujours de « bonnes intentions ».

Depuis lors des discussions à tous les niveaux sont engagés au sein des groupes sur les services en vue d'éclaircir et de confirmer ce qui a été dit en juillet 2008. Il s'agit selon le DG de l'OMC de rechercher une plus grande clarté à la faveur de réunions bilatérales et plurilatérales, mais il était aussi entendu que le fruit de ces efforts, quel qu'il soit, ne devrait pas être désigné comme des « offres finales ». Le dernier rapport du président du groupe de négociation a souligné un processus parallèle « plurilatéral » qui a vu des groupes de membres communiquer à d'autres des demandes relatives à des secteurs et à des modes de fourniture spécifiques. Pour le volet élaboration des règles, les travaux, qui jusqu'ici n'ont pas véritablement avancés sur la réglementation intérieure, devraient être intensifiés. Le DG Lamy exhorte lors du récemment les hauts fonctionnaires à prêter

une plus grande attention au programme concernant l'élaboration des règles dans le domaine des services, en privilégiant les négociations fondées sur des textes.

Mais il est clair que les consultations sur les règles de l'AGCS (subventions, marchés publics et sauvegardes), n'ont point avancé depuis juillet 2008. De manière générale, les membres veulent conclure la longue période de négociation sur les règles dans le cadre de la réglementation intérieure des services. Un texte du Président existe bel et bien mais il est loin de faire l'unanimité. La « semaine des services » prévue à partir du 9 novembre devait être consacrée à la recherche de niveaux de satisfaction désirés dans tous les aspects des négociations sur les services, y compris la mise en œuvre des modalités concernant les PMA, qui ont maintenant atteint un stade d'élaboration permettant la participation d'un plus grand nombre de membres. En effet, au titre des dispositions de la déclaration de Hong Kong, la priorité devait être accordée aux secteurs et aux modes de fourniture revêtant un intérêt particulier pour les objectifs de développement des PMA.

Depuis juillet 2008, l'approche utilisée est celle qui part du principe que la meilleure façon d'accorder cette forme de préférence serait de passer par le biais d'une sorte d'exemption. Les récentes consultations ont permis de continuer à explorer la nature éventuelle de cette exemption. Deux points ont été soulevés par certains membres : d'abord les annonces d'intentions ne sont pas des engagements concrets, ensuite, les annonces ou offres présentées jusqu'ici sont inadéquates. Ces membres regrettent que le fait de consolider simplement les engagements qui correspondent au traitement actuel des fournisseurs de services, ou qui s'en rapprochent, n'ait une réelle valeur que du point de vue du commerce et des investissements, établissant une prévisibilité et une sécurité nouvelles.

Certains membres qui sont très intéressés par le commerce des services comme les Etats-Unis, l'Inde ont exprimé le besoin d'un nouvel accès additionnel ce supplément compenserait en partie les engagements pris ailleurs, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'AMNA.

Note ENDA

Les autres questions au menu des discussions

En plus des questions centrales du cycle de Doha, d'autres questions ont été discutées au cours de l'année 2009. C'est le cas des **Règles** et il a été noté que le groupe continue de travailler sur le texte proposé par le président en décembre 2008 notamment sur les questions de subventions, de mesures antidumping les travaux se sont poursuivis conformément au programme de travail du Groupe. D'autres groupes de négociations ont aussi noté des avancées dans leurs discussions comme le groupe sur **Commerce et environnement**, le groupe de la **Facilitation des échanges** qui est entrain de finaliser le nouvel accord.

Quant aux négociations relatives au **Traitement spécial et différencié**, les discussions sur la base d'un texte concernant le mécanisme de surveillance se sont poursuivies à partir de la note informelle du Président.

L'aide pour le commerce a aussi connu d'intenses échanges lors de deuxième examen global de l'initiative dite « Aide pour le Commerce » qui s'est tenue le 6 et 7 juillet 2009 à Genève. Cette rencontre a contribué à la montée en visibilité des obstacles auxquels se heurtent les pays en développement pour bénéficier d'une expansion de commerce.

Source OMC

¹ Rapport de situation de l'ACICI - Conclure Doha en 2010 – Engagement sérieux ou espoir sans fondement ?

Commerce et changements climatiques : quel rôle pour l'OMC

Le réchauffement du système climatique de la planète est «sans équivoque» et que les activités humaines en sont «très probablement» la cause. Les recherches ont démontré que la température moyenne à la surface du globe a augmenté de 0,74 °C environ depuis un siècle. En incluant dans les calculs les émissions passées de gaz à effet de serre, on a démontré qu'un réchauffement planétaire de 1,8° à 2,0 °C est probablement inévitable.

Le plus inquiétant cependant est que les émissions mondiales de gaz à effet de serre augmentent encore et que cette augmentation devrait se poursuivre dans les prochaines décennies si l'on n'apporte pas de profonds changements aux législations, aux politiques et aux pratiques actuelles. L'Agence internationale de l'énergie a signalé que les émissions mondiales de gaz à effet de serre avaient à peu près doublé depuis le début des années 70. D'après les estimations actuelles, les émissions augmenteront de 25 à 90 pour cent entre 2000 et 2030, la part des pays en développement devenant beaucoup plus importante dans les décennies à venir.

Les effets du changement climatique devraient toucher la plupart des secteurs de l'économie mondiale et ils auront souvent des répercussions sur le commerce. Par exemple, trois secteurs liés au commerce sont jugés particulièrement vulnérables au changement climatique. Il est prévu dans les régions de basse latitude, où sont situés la plupart des pays en développement, une diminution de 5 à 10 pour cent des rendements des principales cultures céréalières. Selon certaines études, les rendements agricoles dans certains pays africains pourraient diminuer de 50 pour cent d'ici à 2020, ce qui entraînerait une baisse des revenus agricoles nets pouvant atteindre 90 pour cent d'ici à 2100. Suivant le lieu, l'agriculture souffrira aussi du manque d'eau dû à la diminution de la quantité d'eau de fonte des glaciers et des précipitations et aux sécheresses. Il faut donc trouver des solutions urgentes:

Au niveau de l'OMC

Il y'a une constante qui s'est dégagée à la suite des différentes rencontres et études relatives aux questions environnementales et commerciales, c'est que pour atteindre les objectifs de développer les échanges commerciaux et atteindre les objectifs fixés en matière de changements climatiques, il faut un consensus multilatéral sur le cadre de référence approprié pour ce qui est des changements climatiques, qu'il s'agisse des objectifs à atteindre ou de l'établissement d'une tarification et de dispositions uniformes pour le carbone. Et le système commercial s'adaptera au consensus multilatéral qui se dégagera, quel qu'il soit. S'il n'y a pas ce consensus multilatéral, il y'aura le risque de voir se reproduire ce qui se passe dans le système commercial où diverses mesures ont été envisagées, soit pour remédier à une perte de compétitivité due à l'obligation d'obtenir un meilleur rendement énergétique pour satisfaire aux normes environnementales, soit pour réduire l'empreinte carbone ou les émissions de carbone liées aux distances parcourues, d'où l'idée d'imposer une taxe sur le carbone, des restrictions aux frontières ainsi que des normes qui peuvent être incompatibles avec les règles commerciales multilatérales actuelles et très coûteuses à appliquer pour les pays en développement. Il faut donc en tout état de cause forger ce consensus multilatéral afin de pouvoir mettre en œuvre les réponses appropriées dans le système commercial.

L'ouverture des échanges devait servir la cause du développement durable. En d'autres termes, ce qui est fait dans le système commercial doit aider l'humanité à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. Il y a donc un lien évident entre ce qui est fait au moyen de la libéralisation des échanges et ce qui est fait pour atteindre des objectifs tels que la lutte contre les changements climatiques. Certains progrès sont cependant enregistrés : alors qu'au départ, certains estimaient qu'il ne fallait pas compliquer encore un

programme sur le commerce déjà complexe en y incluant des considérations nouvelles, aujourd'hui, tout le monde a eu conscience des multiples liens qui existent entre le régime commercial et la question émergente des changements climatiques. Ainsi faudrait – il établir une distinction entre les différents types de questions qui ont trait à la manière dont l'OMC peut aider l'humanité à atteindre ses objectifs dans le domaine du climat.

Une question principale se pose : quelle est la meilleure manière de concevoir des mécanismes pour qu'ils n'aillent pas à l'encontre des principes fondamentaux de l'OMC et du système commercial. Ce qui doit être fait, c'est établir une distinction entre ce qui est possible de faire dans le cadre de l'OMC pour contribuer à la mise en œuvre des actions liées aux changements climatiques. Il faut aussi adopter une approche plus agressive, définir la manière dont il faut la concevoir pour qu'elle ne soit pas en opposition avec les objectifs commerciaux.

Les négociations de Doha offrent-elles des solutions possibles?

Pas directement, mais certains pensent que le fait de conclure les négociations de Doha renforcerait la confiance dans le système multilatéral et lui permettrait de mieux faire face aux éventuels problèmes qui pourraient découler de l'accord multilatéral sur les changements climatiques et que si les négociations de Doha ne sont pas conclues, il y' a le risque de voir se multiplier les accords régionaux et bilatéraux comportant davantage de dispositions relatives à l'environnement. Cela entraînerait une augmentation des prescriptions environnementales, qui seraient en définitive en contradiction avec les débats sur le commerce et l'environnement à l'OMC et avec les discussions multilatérales relatives au climat. Cela ne ferait donc qu'accroître la complexité et les incompatibilités que nous observons déjà.

suite à la page 13

APE : UE / CEDEAO : les intenses négociations durant l'année 2009 n'ont pas suffi pour conclure un APE régional partiel

Après les fortes mobilisations des leaders et populations de la sous région ouest africaine pour récuser la signature des APE en fin 2007, les deux parties s'étaient données rendez vous en Juin 2009 pour enfin conclure ces négociations. A cette échéance, les négociateurs des deux parties ont constaté l'écart important qui existe entre elles mais se sont engagées dans un nouveau calendrier de négociations devant les amener à la conclusion d'un ape en deux étapes : un APE partiel portant sur les marchandises et le volet développement en octobre 2009, et le démarrage des négociations sur les questions faisant l'objet d'une clause de rendez-vous en 2010. Cet objectif n'a pas non plus été atteint. Pour diverses raisons. Mais les parties ne désarment et affichent de nouveau leur intentions de poursuivre la recherche d'un APE partiel.

Lors de la dernière session de négociation tenue à Abidjan du 09 au 13 novembre dernier la CE et l'AO ont tenté d'avancer sur certaines questions et de convenir d'un plan pour la suite.

Quelques points de convergences importants...

Le PAPED : le programme de l'APE pour le développement est l'un des sujets prioritaire de la négociation. La partie Afrique de l'ouest a fait de sa conclusion un préalable à la signature de l'APE. La dernière session de noté de grandes avancées sur la question avec le rapprochement des positions qui a conduit à la conclusion des négociations sur la Partie IV de l'Accord portant sur la coopération au développement. Le PAPED est l'outil de mise en œuvre des engagements convenus dans cette partie IV. La mise en œuvre se fera sur la base d'un protocole qui devrait être annexé à l'accord. Un chronogramme est établi qui débouchera sur la finalisation du protocole au plus tard en fin mars 2010.

Au titre de ce chronogramme, l'Afrique

de l'Ouest doit finaliser la mise en cohérence des plans opérationnels du PAPED d'ici la fin Janvier 2010. Elle doit aussi finaliser l'étude relative à la mise en place du Fonds régional APE d'ici février 2010. Et les deux parties procéderont à l'évaluation de l'impact fiscal net de l'APE, ce qui dépendra de la finalisation du travail sur l'offre d'accès au marché.

L'offre d'accès aux marchés : l'Afrique de l'Ouest a accepté d'actualiser son offre d'accès sur la base d'un taux de libéralisation de 70%, en lignes tarifaires et volume. Et ce sera l'objet de la session qui se tiendra à Cotonou, du 7 au 9 décembre 2009. Les travaux vont également porter sur la révision de la base statistique. Cette rencontre sera suivi d'une autre du groupe restreint les 10 et 11 décembre 2009 pour un examen conjoint de l'offre d'accès au marché et la réconciliation de la base statistique.

A ces deux points importants s'ajoutent les autres points qui avaient déjà fait l'objet de convergences entre les deux parties :

Ajustement fiscal, Art. 9 : Partie IV : les deux parties se sont entendues sur « l'absorption (par la CE) de l'impact fiscal net agréé entre les deux parties, en pleine complémentarité avec les réformes fiscales pertinentes. »

Politiques sectorielles régionales : Cette question avait été introduite dans le texte par l'AO pour s'assurer, en cas de conflit entre la mise en œuvre d'un engagement pris dans l'APE et la mise en œuvre d'une politique nécessaire à l'intégration, que ce cette dernière soit privilégiée et que la région ait le droit par exemple de surseoir temporairement à la libéralisation. La CE avait estimé que cela remettrait en cause la prévisibilité de l'APE et donc sa sécurité juridique. Un compromis a été trouvé sur le langage. L'AO garde la possibilité de privilégier l'intégration régionale mais renonce à

prendre la décision unilatéralement. En cas de problème, l'AO saisira le Conseil conjoint de l'APE qui doit donner son avis dans les six mois (au-delà, l'AO prendra la mesure appropriée).

Sur les règles d'origine la CE proposera une date de rencontre conjointe à convenir entre les deux parties.

...Même si des divergences sur des questions d'ordre plus politique subsistent...

Les Prélèvements communautaires de l'Afrique de l'ouest : la Commission européenne a reconnu l'importance de ces prélèvements pour le financement de l'intégration en Afrique de l'ouest. Elle affirme cependant ne pas être assurée du caractère légal de leur non suppression lors du processus de désarmement. La partie AO a soumis une nouvelle proposition qui vise à exclure ces prélèvements de la définition d'un droit de douane. La question n'a pas été tranchée et l'AO affirme que sa position ne changera pas.

Règlement des différends : à cause du fait qu'elle est majoritairement constituée de PMA, et s'inspirant de ce qui existe à l'OMC, l'AO a proposé la mise en place d'un fond d'assistance juridique pour aider la région à recourir au règlement des différends lorsque c'est nécessaire. La CE n'accepte pas cette proposition et affirme que cette assistance doit être demandée dans le cadre de la coopération au développement.

D'autre part, la région AO a proposé l'inclusion d'une clause de paix de 10 ans au cours desquels les parties renoncent au règlement des différends et privilégient la consultation et l'arrangement.

Clause NPF : ayant commencé par un rejet de la clause NPF, l'AO a assoupli dernièrement sa position en acceptant de l'inclure dans l'APE mais décide de

ne l'appliquer à l'Europe que lorsqu'elle rentre dans un accord avec un Pays Développé, conformément aux règles de l'OMC. La région de l'Ouest rejette ainsi la proposition européenne d'introduire la notion de Partenaire Commercial Majeur.

Les subventions agricoles européennes : l'AO a proposé l'introduction d'un article demandant l'élimination des subventions européennes, en particulier les soutiens internes, qui créent des distorsions sur le marché régional ouest africain et qui entravent aussi l'accès des produits de la région au marché européen, impactant ainsi négativement sur les 100% d'ouverture supposée accordée par l'Europe. La CE a estimé que la proposition de l'AO est irrecevable puisque cette question est traitée, sans succès, à l'OMC. L'AO a répondu qu'elle ne cherche qu'à résoudre une contrainte importante et spécifique, dans un accord avec l'Europe, peu importe donc, ce que l'OMC en fait.

Clauses de Rendez-vous : Il y a eu un bref échange sur la question, aux fins de savoir comment la traiter dans l'accord mais elle n'a pas fait l'objet d'une décision.

Au regard de ces importants points de divergences, les experts et les hauts fonctionnaires des deux parties, ont reconnu l'impossibilité d'avoir un accord en octobre et même d'ici la fin de l'année. Les négociateurs se sont donnés rendez vous dans cette seconde quinzaine du mois d'octobre à Abidjan pour discuter spécialement de l'offre d'accès au marché.

Synthèse ENDA

La Septième Conférence Ministérielle de l'OMC.....

suite de la page 2

sions et corriger les déséquilibres et les iniquités que subissent en particulier les pays en développement et les PMA. La volonté politique, qu'elle soit exprimée au G20, au G8 ou ailleurs, ne modifiera pas les bases et structures qui génèrent les instabilités et les

crises tant que de nouvelles règles du jeu ne seront pas établies, qui reconstruiront et fixeront dans les textes le droit des Etats, surtout ceux en développement, à la formulation souveraine des orientations de leurs économies, à la régulation et à la protection à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Ce sont sur ces vrais enjeux que sont attendus les Ministres, tous les Ministres, quels que soient le poids économique et la taille des pays qu'ils représentent.

*Négociations sur l'agriculture :
le nœud gordien du cycle de Doha...
suite de la page 4*

opposé les partisans d'une plus grande flexibilité, à savoir le groupe de pays en développement du G-33, aux positions préconisées par les pays en développement et pays développés exportateurs.

Falconer avait proposé en juillet 2008 de soumettre directement aux Ministres la question épineuse de savoir si certains produits seraient totalement exemptés des abaissements tarifaires ou s'ils feraient plutôt l'objet d'abaissements faibles, avec un second étage de produits faisant l'objet d'abaissements modérés, mais toujours plus faibles que ceux des produits non 'spéciaux'.

Une autre option serait de soumettre au Ministres une approche à un étage, au titre de laquelle tous les produits feraient l'objet d'un abaissement moyen et peut-être également d'un abaissement minimal. Mais les ministres n'avaient pas pu résoudre cette question. Et comme l'annonçait le Directeur de l'OMC, « Les membres n'ont pas pu surmonter leurs divergences ».

Le G 33 avait fait preuve d'une flexibilité significative optant pour une approche à trois étages tout en restant également disposé à envisager une structure à deux étages.

Aujourd'hui, la difficulté vient de la proposition des Etats-Unis qui insistent sur la mise en place d'un processus –

éventuellement bilatéral – qui permettrait à chaque membre en développement doté d'un important marché d'identifier les produits qui seraient notifiés comme « spéciaux » et de déterminer comment appliquer les flexibilités à ces produits.

Pour Washington, ce serait une condition préalable à la détermination de ses propres engagements détaillés – tels que les limites concernant le soutien interne.

Les pays en développement se sont fermement opposés à un tel processus, le considérant comme un retournement injuste du processus des négociations de Doha qui avait été convenu. (Rapport ACICI, Conclure Doha en 2010 – Engagement sérieux ou espoir sans fondement ?)

Produits sensibles

Un consensus autour de 4 pour cent semblait se dégager mais certains membres pourraient être très préoccupés par ce pourcentage. La question qui se pose est celle de savoir s'il n'est pas possible de désigner comme produits sensibles les produits n'ayant pas fait l'objet de contingents tarifaires avant Doha. A ce jour, cette question est en suspens.

Mesures de sauvegarde spéciale

La question qui reste litigieuse est celle de savoir quand et dans quelles conditions les pays en développement seraient autorisés à imposer des droits de sauvegarde temporaires qui excèdent leurs taux consolidés d'avant Doha – les plafonds qui restreignent actuellement le maximum des niveaux tarifaires autorisés.

Plusieurs pays exportateurs font valoir que si les taux consolidés peuvent être dépassés, les buts de libéralisation du Cycle de Doha seraient compromis ; le G-33 soutient toutefois que ceci est essentiel pour une sauvegarde qui fonctionne, ce qui, disent-ils, est nécessaire pour répondre aux objectifs de développement du Cycle.

Il s'agit-là d'une question cruciale entre les Etats-Unis et l'Inde, notam-

suite à la page 12

*Négociations sur l'agriculture :
le nœud gordien du cycle de Doha...
suite de la page 11*

ment pour ce qui concerne l'utilisation possible de mesures correctives qui contreviennent aux taux consolidés avant Doha.

La question des sauvegardes a été le principal facteur d'échec de la mini-ministérielle de juillet 2008. Ces divergences ont été bien résumées par Lamy qui déclarait devant la presse à la suite de l'échec que « ceux qui craignaient que la sauvegarde ne mène à une perturbation des échanges normaux souhaitaient que cette sauvegarde soit la plus élevée possible. Ceux qui craignaient que la sauvegarde ne soit pas opérationnelle si elle était trop pesante voulaient un seuil de déclenchement bas ».

Le propre compromis proposé par Lamy aurait permis que les mesures correctives au titre du MSS dépassent de 15 % les consolidations tarifaires d'avant Doha lorsque les volumes des importations enregistrent une hausse de 40 % sur une moyenne de trois ans.

La possibilité de dépasser les niveaux consolidés actuels aurait été limitée à 2,5 % des lignes tarifaires, les mesures correctives n'étant pas disponibles si les prix n'ont pas effectivement chuté.

Selon le G-33, qui comprend l'Inde et la Chine, ce 'seuil de déclenchement' – trigger – était trop élevé pour garantir que les agriculteurs ne seraient pas lésés par les poussées d'importations agricoles subventionnées provenant des pays développés.

Le groupe souhaitait que les mesures MSS les plus élevées soient déclenchées par des hausses des volumes d'importation de 10 % ou plus, avec le plafonnement des droits de sauvegarde à 30 % au-dessus des niveaux consolidés actuels.

En conclusion, il a été soutenu que les travaux concernant l'agriculture progressaient de façon harmonieuse et avec le soutien entier des Membres. Les négociateurs utilisent une approche comportant deux axes. Le premier axe concerne les travaux sur les modèles qui consistent à identifier les données de base et les tableaux appropriés. Ces modèles qui seront élaborés seront utilisés pour l'inscription des engagements. Cette étape devrait s'achever bientôt. Le second axe des travaux concernant l'agriculture est constitué par les consultations informelles du Président sur les questions qui sont entre crochets ou autrement annotées dans le projet de modalités et les documents connexes. Il y a eu des discussions sur les questions relatives au soutien interne et à l'accès aux marchés, y compris des travaux utiles sur les produits sensibles, les plafonds tarifaires, l'accroissement des contingents tarifaires et la simplification des tarifs. Les dernières consultations devaient aborder les questions relatives au TSD dans les modalités - MSS, produits spéciaux, produits tropicaux, érosion des préférences - et les négociateurs devront approfondir certaines questions en décembre.

Pour Lamy, il y a un effort collectif pour ne pas abaisser le niveau actuel d'ambition dans le domaine de l'agriculture.

Note ENDA, Source : *Rapport de situation Conclure Doha en 2010 – Engagement sérieux ou espoir sans fondement ?*

Accès au marché pour les produits non agricoles (Amna)...

suite de la page 6

entiers (des gammes entières de produits).

4 – L'érosion des préférences

L'application de la clause NPF va provoquer l'érosion des préférences sur les exportations de certains pays en développement membres. Ainsi, il a été proposé une mise en œuvre lente

des réductions des droits NPF. Cette proposition se heurte aux intérêts des pays qui ne bénéficient pas de préférences et qui ont un manque à gagner raison pour laquelle le paragraphe 30 du président décembre 2008 prévoit des dispositions compensatoires à l'intention des « pays affectés de manière disproportionnée ».

Ces pays⁴ bénéficieront de 5 lignes tarifaires des Etats-Unis et de 4 lignes des communautés européennes⁵.

Conclusion

De façon générale les négociations n'ont pas bougé. Deux principaux points continueront certainement d'opposer certains membres. Un groupe de pays autour des Etats-Unis souhaitent avoir des éclaircissements sur les engagements probables en matière d'AMNA avant de convenir de modalités, et demandent à certains marchés émergents de s'engager à l'avance en faveur de quelques accords sectoriels au moins.

D'autre part certaines économies développées souhaitent qu'il y ait plus de prévisibilité dès le départ quant à la manière dont les pays en développement soumis à la formule d'abaissement tarifaire vont utiliser les flexibilités disponibles, et dans quelle mesure.

ADPIC : les défis n'ont pas été relevés en 2009...

suite de la page 7

APOTEX Inc l'autorisation aux fins d'exportation vers le Rwanda un produit pharmaceutique pour le traitement du VIH/Sida. Déjà en Juillet, le Rwanda avait informé l'OMC de son intention de recourir aux génériques.

Dans cette même lancée, le Kenya a rejeté les amendements aux droits des brevets pour préserver le droit du gouvernement de délivrer des licences obligatoires autorisant la fabrication et l'offre de copies génériques de médicaments brevetés. Une telle décision a emporté la satisfaction des défenseurs de la santé publique.

⁴ Le Pakistan et le Sri Lanka qui sont des PMA et le Bangladesh, le Cambodge et le Népal

⁵ Annexe 4 des modalités de décembre 2008

L'adoption de l'amendement ADPIC par l'UE : l'UE a finalement ratifié cet amendement après d'intenses discussions et d'âpres négociations entre la Commission et les Etats membres. Le Parlement européen a finalement donné son assentiment à un protocole modifiant l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) le 24 octobre 2007.

Il faut préciser que la commission parlementaire de l'UE sur le commerce a reporté le vote de cet amendement à trois reprises parce que n'étant pas satisfait des garanties de la Commission et du Conseil qui s'engageaient à aider concrètement les pays en développement à fabriquer et importer des médicaments abordables. La présidence portugaise de l'UE avait proposé une solution le 22 octobre, dans une déclaration de dernière minute dans laquelle l'UE s'engage à apporter un appui financier pour faciliter et accroître le transfert de technologies et la production de produits pharmaceutiques par les pays en développement.¹

En tout cas la question des ADPIC continue de se poser et d'opposer les pays développés à ceux sous développés ou en développement.

Note de synthèse Enda

Commerce et changements climatiques ...
suite de la page 9

Aussi bien dans les discussions multilatérales portant sur les changements climatiques que dans les négociations commerciales multilatérales, il faut que les pays développés montrent la voie pour ce qui est de mettre en œuvre la dimension développement dans ces deux domaines.

Le Programme de Doha pour le développement a été lancé avec l'objectif de corriger certaines des inégalités ancrées dans les phases précédentes de libéralisation des échanges et que nous pouvions trouver une solution qui serait dans l'ensemble favorable aux pays en développement. Si cet objectif n'a pas été atteint, on soupçonnera inévitablement les pays les plus riches de ne pas être prêts à faire les concessions nécessaires pour parvenir à un résultat favorable au développement. Dans ce cas, l'absence de confiance et la suspicion rongeront le système multilatéral. Cela se ramène à une question de confiance et lorsqu'il s'agit de confiance dans le système multilatéral, tout est lié.

Sources : *Notes Enda, OMC, débat sur les changements climatiques à l'OMC, Rapport établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale du commerce 2009.*

¹ Passerelle, entre le commerce et le développement, Décembre 2008.

PASSERELLES

entre le commerce et le développement durable

BRIDGES/PASSERELLES/PUENTES/PONTES

visent à fournir des informations et des analyses sur les relations entre le commerce et le développement durable afin de favoriser la participation d'un nombre croissant d'acteurs dans les débats internationaux. ICTSD et ses partenaires remercient la John D. et Catherine T. MacArthur Foundation pour l'appui qu'elle fournit à la publication de Passerelles et de Puentes.

PASSERELLES entre le commerce et le développement durable est publiée tous les deux mois par ENDA Tiers-Monde et ICTSD.

Responsable de publication : Taoufik Ben Abdallah
 Rédaction : Cheikh Tidiane Dièye, Bathie Ciss
 et El Hadj Abdourahmane Diouf

Montage : Noma Camara
 Diffusion : Mamadou Dahirou Bâ
 Adresse : B.P. 6879 Dakar-Etoile, Sénégal
 Tél : (221) 33821.70.37 - Fax : (221) 33823.57.54
 E-mail : syspro2@enda.sn - Web : <http://www.enda.sn>

BRIDGES Between Trade and Sustainable development est publié mensuellement par le Centre international pour le commerce et le développement durable.

Directeur Exécutif : Ricardo Meléndez-Ortiz
 Editrice : Anja Halle
 Tél : (41-22) 917-8492 - Fax : (41-22) 917-8093
 E-mail : ictsd@ictsd.ch - Web : <http://www.ictsd.org>

PUENTES Entre el Comercio y el Desarrollo Sostenible, est publiée tous les deux mois pour Centro de Internacional de Política Económica de l'Université Nationale de Costa Rica et ICTSD.

Coordinateurs : Carlos Murillo, Eduardo Escobedo
 Tél : (506) 263 4550 - Fax : (506) 263 4540
 E-mail : puentes@ictsd.ch

Les opinions exprimées dans les articles signés de PASSERELLES, BRIDGES, PUENTES et PONTES sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles d'ENDA, d'ICTSD et de la Fundación Futuro Latinoamericano. Des extraits de ces articles peuvent être utilisés dans un but non commercial à condition d'en citer l'origine et les auteurs.

PASSERELLES synthèse Bi-Mensuelle
 Co-publication : ENDA - Tiers Monde
 Publication électronique mensuelle sur les questions de commerce et développement durable d'importance particulière à l'Afrique.
 Rédacteurs : El Hadji Diouf, Cheikh Tidiane Dièye et Bathie Ciss

Pour vous abonner à la revue Passerelles ou au bulletin électronique Passerelles synthèse Bi-Mensuelle sur le commerce et le développement, envoyez un courrier électronique à : syspro2@enda.sn ou à passerelles@ictsd.ch. Dans le corps du texte écrivez, inscription à Passerelles. La revue et le bulletin électronique sont aussi disponibles sur le site internet de ICTSD (www.ictsd.org/africocodev).